

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Direction des élections et de la légalité  
Bureau des élections

Nice, le **- 9 AOUT 2018**

Affaire suivie par : Martine BOUDON  
chef de bureau par intérim  
☎ 04 93 72 29 44 - 📠 04 93 72 29 02  
✉ [pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-elections@alpes-maritimes.gouv.fr)  
📁 CA 2018-19/LE/CELE/APconstitution

Élection des membres de la chambre d'agriculture du 31 janvier 2019  
Arrêté portant constitution de la commission d'établissement des listes électorales

--o0o--

Le préfet des Alpes-Maritimes

- VU le code rural et de la pêche maritime et notamment le livre V, titre 1er relatif aux chambres d'agriculture ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture et de l'alimentation, du 22 mai 2018 convoquant les électeurs pour l'élection des membres des chambres d'agriculture ;
- VU l'instruction technique DGPE/SDPE/2018-581 du 27 juillet 2018 du ministre de l'agriculture et de l'alimentation ;
- SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes ;

ARRÊTE

Article 1er - Une commission chargée d'établir les listes électorales pour l'élection des membres de la chambre d'agriculture, dont le scrutin aura lieu le 31 janvier 2019, est constituée.

Article 2 - Son siège est situé à la préfecture des Alpes-Maritimes, centre administratif départemental, 147, boulevard du Mercantour à Nice.

Article 3 - Cette commission est composée comme suit :

.../...

Membres avec voix délibérative

- Mme Françoise TAHERI, secrétaire générale représentant le préfet des Alpes-Maritimes, président, ayant pour suppléant  
M. Pierre-Jean BLAZY, directeur des élections et de la légalité à la préfecture ou son représentant ;
- M. Serge CASTEL, directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;
- Mme Michèle OLIVIER, maire, désignée par le conseil départemental des Alpes Maritimes ;
- Mme Cécile CAILLIET, représentant la caisse départementale de la MSA Provence Azur ;

Membres avec voix consultative

1/ Pour l'établissement des listes électorales des électeurs individuels

Sur proposition des organisations syndicales :

- au titre des représentants des exploitants agricoles

- M. Jean-Philippe FRÈRE, fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA)
- M. Roger ROUX, confédération paysanne
- M. Vincent de SOUSA, jeunes agriculteurs des Alpes Maritimes (JA)

- au titre des représentants des salariés agricoles

- M. Olivier BRIOL, union départementale CFE-CGC
- M. Michel HUGUES, union départementale CFDT
- M. Stephan DAINOTTI, union départementale CGT
- M. José NAVARRO, union départementale CFTC-AGRI

Sur proposition des élus de la chambre d'agriculture, au titre des propriétaires et usufruitiers :

- M. Michel DESSUS, représentant les propriétaires fonciers

2/ Pour l'établissement des listes électorales des groupements professionnels agricoles

- M. Marius CASTELLI, représentant la coopérative agricole de Nice-Carros
- M. Fabien REYNAUD, représentant la coopérative agricole de la vallée de la Siagne
- M. Fabrice ALLARD, représentant la coopérative agricole d'Antibes
- M. Bruno GABELIER, représentant la coopérative agricole « le marché de nos collines »

Article 4 - Le secrétariat de la commission est assuré par la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes.

- Mme Michèle PONS, sous-directrice
- Mme Sandrine SUISSA, responsable de la communication, suppléante

Article 5 – La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale  
SG-4189



Françoise TAHERI